



PC.DEL/97/19
1 February 2019

Original: FRENCH

EUROPEAN UNION

OSCE Conseil Permanent N°1214 Vienne, 31 janvier 2019

Déclaration de l'UE à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

L'Union européenne remercie l'Ambassadeur Alessandro Azzoni pour son intervention au nom du président italien de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), l'Ambassadeur Sandro de Bernardin.

Au lendemain de la journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, l'Union européenne se joint à tous ceux qui, dans le monde entier, ont commémoré un crime sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Comme l'a souligné la Haute Représentante de l'Union européenne dans une déclaration, nous nous souvenons de ceux qui ont été assassinés parce qu'ils étaient coupables du seul crime d'être nés. Nous nous souvenons que le régime nazi et ses alliés ont systématiquement tenté d'exterminer le peuple juif et d'autres groupes – en raison de leur origine ethnique, de leurs convictions ou de leur orientation sexuelle.

C'est une journée du souvenir, mais c'est aussi une journée d'action inscrite dans le présent. Nous avons un devoir de mémoire, à titre individuel et collectif, en particulier à une époque où l'antisémitisme reprend vigueur, où les théories du complot antisémites reviennent en force et où les attaques contre les juifs et la mémoire de l'Holocauste sont beaucoup trop fréquentes – aussi bien en Europe qu'en dehors de celle-ci. Nous avons donc plus que jamais le devoir de rester vigilants et de réagir et d'agir contre toutes les formes de racisme et de discrimination, anciennes ou nouvelles.

L'Union européenne s'est toujours élevée contre toutes les formes d'antisémitisme, y compris les tentatives de légitimer, de justifier ou de banaliser l'Holocauste, et elle continue à le faire. Le projet d'intégration européenne a germé en réaction à la Deuxième Guerre mondiale et à la Shoah. Nous avons compris que notre continent puisait sa force dans sa diversité et la préservation de cette diversité est devenue un objectif fondamental de notre Union – et notamment de notre politique étrangère. L'antisémitisme – et toutes les formes de racisme – est une attaque contre les fondations mêmes de nos sociétés : c'est une attaque perpétrée contre chacun d'entre nous. Vous pouvez compter sur notre détermination à poursuivre notre action sur cette base dans le cadre de l'OSCE.

L'OSCE a développé au fil des années un corpus d'engagements important en matière de lutte contre l'antisémitisme. Ils sont également des points d'ancrage solides et s'inscrivent dans le cadre plus vaste des engagements de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, dans la promotion de l'Etat de droit et du respect universel des libertés fondamentales.

L'action du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) dans la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance, contre les crimes de haine, quelles que soient leurs motivations, est un outil précieux à disposition des Etats participants. Dans ce contexte, nous souhaitons particulièrement saluer le travail effectué dans le cadre du programme du BIDDH « *Words into action to address Anti-Semitism* » qui permet depuis 2016 de mener une multitude d'actions concrètes, par exemple sur la lutte contre l'antisémitisme à travers l'éducation. Alors que le nombre de survivants de l'Holocauste décroît, nous ne pouvons laisser notre société en proie à l'amnésie collective et il est de notre devoir d'éduquer sans relâche les jeunes générations. La connaissance de l'histoire n'encourage jamais la concurrence victimaire, elle construit au contraire la solidarité des victimes, au-delà des différences, et renforce la détermination à défendre les principes universels des droits de l'Homme tels que garantis par les textes internationaux.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'acquisition par l'Union européenne du statut de partenaire international permanent auprès de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste en novembre dernier. Nous estimons que la définition de travail juridiquement non contraignante de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA en 2016 est un instrument utile pour lutter contre l'antisémitisme.

Nous saisissons enfin cette occasion pour saluer l'organisation par la présidence slovaque de la Conférence sur la lutte contre l'antisémitisme dans la région de l'OSCE qui se tiendra la semaine prochaine à Bratislava.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.